



ORDRE DU JOUR :

1. DÉLIBÉRATIONS :

- 1.1 **Décision Modificative** : Intervention Mission Temporaire du Centre de Gestion
- 1.2 **Destruction nids de frelons asiatiques** : entreprise supplémentaire

2. PORTE à CONNAISSANCE :

2.1 Parole au Maire

Point sur les différents dossiers suivants

- 2.1.1 Rentée scolaire
- 2.1.2 Zones artisanales
- 2.1.3 Intercommunalité
- 2.1.4 Sécurité
- 2.1.5 Village d'avenir
- 2.1.6 Divers.

2.2 Paroles aux Adjointes

2.2.1 Michel COURADES :

- Ressources Humaines
- Point voirie

2.2.2 Sophie RAYMOND :

Situation sur les différents dossiers :

- Communication
- Action Sociale

2.2.3 Christine CAPERAA :

Commission « Associations »

- La Rentrée des associations

Commission « Vie du Village »

- Bilan de l'Été à Nousty
- Élection du nouveau CMJ
- Travaux des projets aménagement et sécurisation de l'école
- Les animations et les projets à venir

2.2.4 Nicolas KOHUT :

- Avancée des travaux salle Lafuste
- Travaux salle des sports
- Réflexion menée sur l'aire de jeux
- Divers travaux en interne.

3. INFORMATIONS DIVERSES.

NOTE :

SECRETAIRE DE SEANCE	Nicolas Kohut-Svelko.
ETAIENT PRESENTS	Présents : BORDE-BAYLACQ Claude, BATARD Estelle, CAPERAA Christine, CAZENAVE Jean-Marc, COURADES Michel, Nicolas KOHUT-SVELKO, LASSUS Sophie, MATEO Joëlle, NABARRA-LABARRERE Laurent, RAMADE Yann, RAYMOND Sophie, RICAU Sylvie, TOUSSAINT Mireille ; Conseillers Municipaux.
PROCURATIONS	BAYARD Christophe, procuration à TOUSSAINT Mireille. LUCAS Céline, procuration à CAPERAA Christine.
ABSENT	CANDORE Bertrand ; Laurent VERRDIER ;

Début de séance 20h08.

Secrétaire de séance : Nicolas Kohut-Svelko.

Lecture des procurations/ absents.

DÉLIBÉRATIONS :

1.1. Décision Modificative : Intervention Mission Temporaire du Centre de Gestion.

Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles.

Ici il s'agit « d'ouvrir » une ligne au budget en dépense (compte 6218). En effet, c'est à ce compte que les factures du Centre de Gestion concernant le remplacement d'un agent au secrétariat vont être passées. Cette dépense n'avait pas été prévue au moment de la construction du budget (congé maternité). Donc il faut équilibrer dépenses/ recettes : d'un côté nos dépenses en payant le centre de gestion et de l'autre nos remboursements des indemnités journalières via notre assurance statutaire.

→ prévoir 23 000€ (22 700€) au compte 6218, compte de dépense et 23 000€ (22 700€) au compte 6419, compte de recettes.

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6218 (012) : Autre personnel extérieur	23 000,00	6419 (013) : Remboursements sur rémunéra	23 000,00
	23 000,00		23 000,00
Total Dépenses	23 000,00	Total Recettes	23 000,00

→ **VOTE du conseil municipal** : le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.



1.2. Destruction nids de frelons asiatiques : entreprise supplémentaire

En date du 12 septembre 2016, le Conseil Municipal avait délibéré pour choisir l'entreprise « STOP GUEPES », en remplacement de l'entreprise « Alerte Guêpes-Frelons » (cessation d'activité).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer, afin d'ajouter une entreprise, à savoir « EI PEBOSCQFRELONS », dans le but de continuer la prise en charge des destructions des nids de frelons asiatiques.

→ **VOTE du conseil municipal** : le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents la délibération.

2. PORTE à CONNAISSANCE :

2.1 Parole au Maire :

Point sur les différents dossiers suivants

2.1.1 rentrée scolaire

-L'école pour cette rentrée 2024/2025 compte 158 élèves, soit une moyenne de 26,3 élèves par classe.

-La rentrée s'est très bien passée et les enseignantes et les élèves sont contents.

-Budget, semble être respecté par l'équipe enseignante.

-A voir : les ordinateurs à relier au wifi et à l'imprimante ; la classe de Mme Oscamou n'a pas internet...

-Rentrée pour les 6^e au collège à Pontacq : tout semble bien se passer.

-Formation 1^{er} secours : penser à renouveler les formations pour l'ensemble du personnel.

2.1.2 zones artisanales

Zones d'activités en général sur notre territoire :

-notamment la zone intercommunale Pyrénées Est Béarn : remplacement de plusieurs lampadaires sur la zone, coût estimé 20 000€. Idem, pour la zone artisanale, 9 lampadaires à remplacer également.

-Réunion entre la commune, le département et la CCNEB concernant la voirie de la zone artisanale et le chemin Laspassades. La zone de la RD 817 va être sécurisée en tre les 2 giratoires (zone très accidentogène)

-Des quilles vont être placées sur la RD 817 pour empêcher les véhicules de tourner à gauche (vers Pau) en sortant du chemin des grives.

-Nouvelle enseigne sur la zone Bel'Air : Planète Cactus.

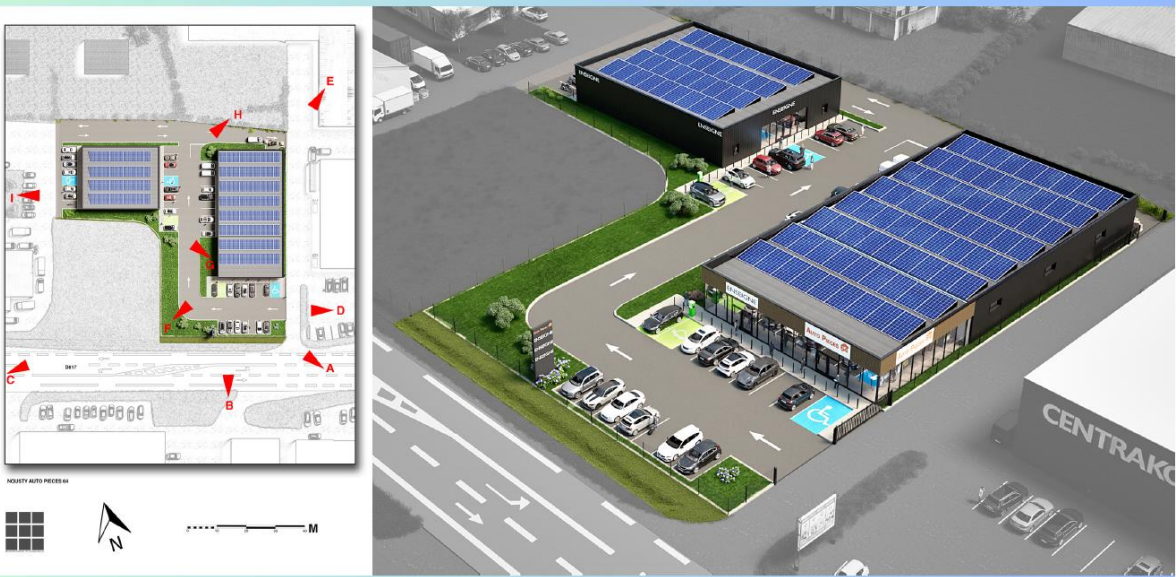
-Projet sur le terrain communal : rencontre de l'architecte. Il s'agit de l'entreprise Pièces Auto (actuellement sur la zone Bel'Air) qui souhaite s'agrandir

→Présentation PowerPoint.

Implantation projet cadastre Projet commercial Nousty



Plan de masse et Axonométrie projet Projet commercial Nousty



Vues sur site projet

Projet commercial Nousty



L'idée étant tout de même de garder un espace (derrière les bâtiments) pour une future voirie. La commune aurait deux possibilités : vendre le terrain viabilisé (environ 60€ le m²), la commune se doit alors d'investir dans les travaux, soit vendre non-viabilisé.

2.1.3 Sécurité

- Nouveau chef de gendarmerie à Soumoulou ; les effectifs sont remontés : 6 (au lieu 3).
- Des vols, de la casse ont été constatés sur la commune (par exemple la table au lavoir).
- Caméras chez les particuliers : il est interdit de filmer le domaine public, la voie publique, ou encore la maison ou le jardin du voisin. Un particulier, s'il installe une caméra, ne peut filmer que son espace privé. Monsieur le Maire informe qu'il a été interpellé pour ce sujet par des administrés.

2.1.4 divers.

-Fibre 64 : mise en demeure à THD64 a été faite suite au retard de travaux. La commission a décidé d'octroyer deux mois supplémentaires à l'entreprise, afin de lui permettre d'avancer dans les travaux, sous peine de rupture du contrat. Il a été fait appel à des entreprises locales pour la réalisation de ces travaux afin d'atteindre les objectifs d'installation de prises. A titre d'information, 87% des raccordements ont été réalisés sur le territoire. Sur Nousty le point sensible reste la RD 817 et le centre du village (5% des prises restent à réaliser).



-INSEE : recensement 2025 à venir. Formation d'une journée avec l'INSEE pour Marie Deguil le 29/10/2024. Des précisions seront alors apportées.

-Archivage : M. le Maire rappelle que les communes sont contraintes à certaines obligations. Les règlements évoluant nous allons vérifier ces dernières afin d'être en règle avant la fin de mandat.

-CCNEB : accueil des gens du voyage. Les communes et intercommunalités se doivent de définir des terrains d'accueil. D'une part, une aire d'accueil de grand passage est obligatoire, ainsi un accord est en discussion avec l'agglomération paloise sur l'aire déjà existante qui pourra être mutualisée.

D'autre part, les communes ont l'obligation de définir des terrains pour l'accueil des familles sédentaires (4/5 caravanes). Nous serons ainsi en phase avec la réglementation demandée par l'Etat. Nous pourrions demander à la Préfecture d'intervenir et de faire respecter la loi (eau et électricité ; installation sauvage...).

La commune de Nousty doit se positionner et réfléchir sur des zones d'accueil et devra faire un retour à la communauté de communes.

-Tarification des salles : M. le Maire propose aux conseillers municipaux, de délibérer au prochain conseil, sur la tarification des salles communales. En effet, les travaux de la grange Lafuste étant bientôt terminés, le conseil devra se prononcer sur la tarification de cette nouvelle salle. De plus, il serait opportun de revoir la tarification des autres salles.

2.2 Paroles aux Adjointes

2.2.1 Michel COURADES :

→Présentation GEMAPI

-Suite à la réunion du 26/09/2024 à Morlaàs, M. Courades fait un point les travaux menés par le Syndicat SMBGP. La réunion du 26/09/2024 avait notamment pour but de parler du volet « Prévention des inondations » et présenter la modélisation des crues sur le territoire concerné et donc sur le territoire de Nousty.

M. Courades tient à signaler que sur l'ensemble du territoire, seul deux projets ont été retenus, dans un premier temps : celui de Pontacq et celui de Nousty.

Le projet retenu pour Nousty est : l'édification « d'un talus de protection », pouvant recevoir jusqu'à un mètre d'eau. Cet édifice allant de la RD 213 jusqu'à l'Ousse, aura pour but de protéger les lotissements (ouest du village) et le centre du village. Les travaux sont estimés à 150 000 €, financés par le syndicat. Ces décisions ont été les fruits de plusieurs mois de travail de la part du syndicat de l'Ousse et des élus concernés.

Il existe un second volet, consacré aux administrés directement et individuel. Ils peuvent être subventionnés pour certains travaux de protection contre les inondations.

Le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau

- Créé en **janvier 2019**
- Couvre :
 - 2 Régions
 - 3 Départements
 - 8 EPCI-FP
 - 146 communes
 - Près de 1 000 km de cours d'eau
 - 260 000 habitants
- **Exerce** la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (**GeMAPI**) pour ses 8 membres : 6 Communautés de communes et 2 Communautés d'agglomération
- Comité syndical composé de **32 délégués**



La GeMAPI

- SMBGP ne peut intervenir qu'au titre de **l'intérêt général** ou de l'urgence dans des cas bien précis (code de l'environnement)
- Pas de modification des **obligations des riverains** des cours d'eau :
 - Entretien régulier du lit et des berges
 - Permettre le libre écoulement des eaux
- Pas de modification du **pouvoir de police générale du Maire** :
 - Gestion de crise et mise en sécurité des populations (prévention, alerte, évacuation...)
 - Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme...
- Une **taxe facultative** (taxe GeMAPI) affectée, assise sur la TH, les TF et la CFE, dont le produit est voté annuellement par chaque EPCI-FP

ETUDE HYDRAULIQUE DE L'OUSSE



Contexte

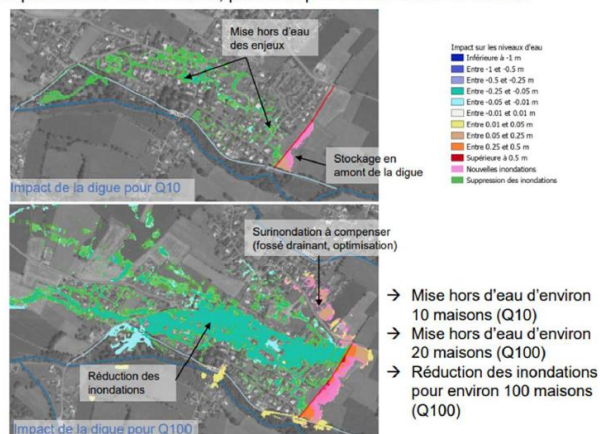
- **Bassin versant**
 - 120 km²
 - 70 km de cours d'eau étudiés
 - 21 communes – 4 EPCI-FP (CCNEB 51,78%)
 - 2 départements
- **Risque inondation**
 - 30% de la population en zone inondable (Q100)
 - Crues récentes (2014)
 - PPRi révisés ou en cours
- **Objectifs de l'étude hydraulique de l'Ousse**
 - Mise à jour des connaissances hydrauliques (crues < Q100 + affluents)
 - Recherche et tests solutions de réduction de l'aléa pour poches d'enjeux



Aménagements étudiés en détail

Digue perpendiculaire en rive droite du canal à Nousty

- Niveau de de sureté assuré avec un déversoir dont l'emplacement reste à définir, pour une période de retour de 50 ans.
- Digue de hauteur < 1m sur un linéaire de 350 m (classe C : contraintes réglementaires et d'entretien)
- **Chiffrage estimatif pour la digue : 150 k€**



Synthèse et Hiérarchisation du COPIL

Aménagements étudiés en détail	Communes	Chiffrage estimatif	Protection	Remarques
Mur de l'Aumette	Pontacq	500 k€	Protection de 60 maisons pour une période de retour inférieure à 10 ans.	Plusieurs scénarios testés mais présentent des surinondations sur des habitations existantes. Le scénario privilégié ne présentant pas d'impact négatif est la reconstruction du mur avec les mêmes caractéristiques que l'état actuel.
Bassin de rétention - Solution maximale	Espoy	4.5 M€	Réduction du débit de 80% à Espoy et 20% à Artigueloutan (Q10)	Hauteur du barrage par rapport au T.N. = 8 m Volume stocké = 750 000 m ³ sur une superficie de 22ha
Bras de décharge du Larrecq	Gomer / Soumoulou	320 k€	Mise hors d'eau de 5 à 10 maisons (Q10)	Modélisation par un canal de 8 m avec une pente de 0,4% sur un linéaire d'environ 600 m
Digue perpendiculaire en rive droite du canal	Nousty	150 k€	Mise hors d'eau d'environ 10 maisons (Q10) Mise hors d'eau d'environ 20 maisons (Q100) Réduction des inondations pour environ 100 maisons (Q100)	Digue de hauteur < 1m sur un linéaire de 350 m de classe C
Digue perpendiculaire en rive droite du canal	Artigueloutan	120 k€	Mise hors d'eau d'environ 70 maisons (Q10)	Digue de hauteur < 1m sur un linéaire de 500 m de classe C
Scénario de démerlonage au niveau du Ru du Haure	Artigueloutan		Réduction des inondations pour 5 maisons (Q10)	Suppression de merlons existants en rive droite et en rive gauche sur un linéaire de 800 m
Bassin sur le Quinda, en amont de la RD817	Lée	1.2 M€	Réduction des inondations des 4 maisons à proximité immédiate du bassin (Q10) Réduction des inondations et/ou mise hors d'eau d'une trentaine de maison à l'aval (Q10)	Superficie de 20 000 m ² sur une profondeur de 2m Volume stocké = 29 000 m ³
Scénario de protection rapproché	Idron	4 M€	Réduction des inondations pour environ 70 maisons (Q10) Mise hors d'eau d'environ 170 maisons (Q10)	Suppression = 4300 m de merlons Augmentation du gabarit de l'Arriou merdè de 7 m sur un linéaire de 500 m Création digues de classe C de hauteur < 1m sur un linéaire = 3300 m Création d'une zone de stockage en amont de la route

Priorité 1 = PAPI
2025-2032

Priorité 2 = PAPI 2

Subv. fonds Barrière : 40%

DISPOSITIF ALABRI

Dispositif ALABRI

- 18 000 bâtiments en zone inondable
- 14 000 habitants en zone inondable (7% de la population du territoire du SMBGP)
- Protections collectives (digues, barrages) si :
 - Sites favorables
 - Coûts « acceptables » : Analyse Coût/Bénéfice
- Protections collectives limitées en niveau de protection
- Nécessité d'une approche pragmatique
- Protection individuelle des habitations
- Déclinaison opérationnelle de l'axe 5 « Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens » du programme d'études préalables au PAPI

Dispositif ALABRI

- Critères :
 - Hauteurs d'eau < 80 cm
 - Crues récurrentes (jusqu'à la Q50)
 - Territoires fortement exposés avec crues récentes
 - Secteurs éligibles sur www.smbgp.com
 - 1 maison = 1 solution

- En complément ou en substitution des protections collectives



Dispositif ALABRI

- Dispositif « gratuit » pour les particuliers
- Comment ?
 - Envoi postal de la plaquette et/ou réunion publique
 - Prise de RDV (mail, téléphone, site web)
 - Diagnostic de l'habitation (1h30 à 2h00) : Camille FORNER
 - Rapport rendu en main propre et recommandations
 - Mise à disposition du dossier type de demande de financement
 - Si besoin accompagnement pour la demande de subvention (80% du Fonds Barnier)



-Urbanisme : la commune de Nousty est inscrite dans le programme « Village d'avenir ». Un travail a été entrepris par la commission Urbanisme, en partenariat avec le CAUE. Afin de poursuivre, une étude payante était nécessaire. Par le biais de la Préfecture, la commune a obtenu que cette étude soit financée, environ 25 000€. Le travail va donc pouvoir continuer, avec un autre cabinet, de Bordeaux cette fois. Ce dernier travaillera tout de même avec le CAUE.

-Ressources Humaine

-Remplacement de l'agent en charge de la cantine : il s'agit de deux heures par jour scolaire. Suite à la réception de huit candidatures, une personne a été choisie. Elle débutera le 07/10/2024.

-Arrivée de Géraldine Coulon et Fabienne Esteben : tout se déroule parfaitement.

-Remplacement de Marie-France Jaimes, ATSEM : recrutement en cours. La clôture de l'offre est au 07/10/2024 à 8h. A ce jour la collectivité a réceptionné une quarantaine de CV.

-La convention avec les pompiers pour Maxime n'est toujours pas signée.

-Point voirie

-Sécurisation de la RD 817 :

-avec la pose de quilles (vu précédemment) ;

-réfection de la chaussée, à partir du giratoire du restaurant Le Seize jusqu'au giratoire d'Artigueloutan. Sur la partie traversant Nousty, une bande phonique va être déposée.

-Chemin Ayguelongue : les travaux ont été décalé compte tenu de la période (récolte du maïs). De plus, il s'avère que les fossés sont classés. Ainsi, une étude auprès de la police de l'eau est nécessaire, coût 1 800€.

-Chemin Angaïs : toujours en attente que les entreprises Fouchou et Cabanne se mettent d'accord quant à l'ordre d'intervention.

-Le département : il n'assurera plus le nettoyage et le fauchage des bordures des routes en agglomération. La mission va revenir à la charge de la commune. La question se pose alors de le sous-traiter à une entreprise ; mutualisation ou bien par nos employés communaux ?...

Ainsi au prochain conseil : délibération sur ce sujet et pour le choix d'une entreprise (1 ou 2 passages pour alléger le travail des agents communaux ? ...)

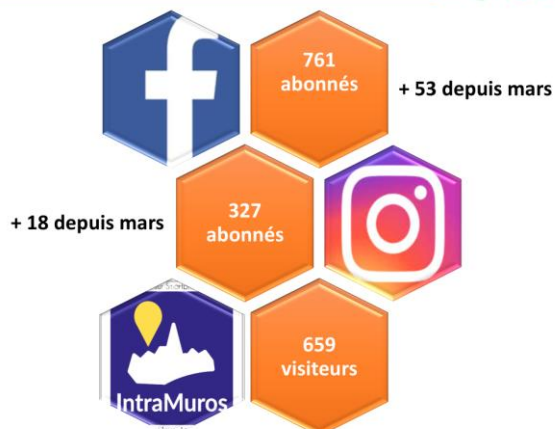
-TE64 : point sur la réunion la semaine dernière. Au précédent mandat la commune de Nousty avait déjà été sollicitée afin d'installer des bornes pour recharger les voitures électriques. Or, à l'époque, le coût est conséquent. Le TE64 relance le projet et la commune a été retenue pour aménager des bornes cette fois-ci, ce sera financé par le TE64.

2.2.2 Sophie RAYMOND :
Situation sur les différents dossiers :
-Communication

Communication



Les réseaux sociaux
Outil d'alerte mobile



Communication



Site Internet

- ⇒ Formation pour la mise à jour du site vendredi 27 septembre avec « Quin Te Va »
- ⇒ Réception ce jour de la facture

-Action Sociale

CCAS



Ateliers CCAS

- Yoga du rire

- Depuis le mardi 10/09 – 8 inscrits – 8 ateliers
- GRATUIT



- Ateliers numériques (1er niveau)

- Du jeudi 08/11 au 13/12 – 8 inscrits - Depuis le mardi 10/09 – 8 inscrits – 6 ateliers
- GRATUIT

- Gym prévention santé

- A partir du mercredi 6/11 - 52 séances d'activité physique adaptée / 3 ateliers nutrition / 2 conférence – 1 sortie extérieurs – 14 inscrits
- Adhésion à Siel bleu : 18€



CCAS



Dispositif Sport, Loisirs, culture

- Aide financière forfaitaire par foyer fiscal

- 30€ pour le bénéficiaire 1
- + 10 € pour chaque bénéficiaire supplémentaire
- 1 année

- Don des Pédales du Dimanche

- Une distribution selon les revenus.
- Relance à faire
- Instruction des dossiers / Modifications des critères?



Téléthon

- Exceptionnellement le Téléthon aura lieu les 29 et 30 novembre
- Courant décembre / Formule?
- Prochaine réunion CCAS le jeudi 03 octobre

2.2.3 Christine CAPERAA :

Commission « Associations »

- La Rentrée des associations

Toutes les associations ont redémarré excepté la section théâtre. Tout se passe bien.

Forum des associations : la journée s'est bien déroulée, il y a eu du passage, donc un bilan positif. La journée était suivie du match du PNS et d'un repas.

Assemblée Générale de l'APE : l'association a terminé l'année en déficit (-1 903€), cependant l'APE n'est pas inquiète car elle possède des « réserves » (environ 10 000€). Autre nouveauté, le bureau de l'APE a changé. Sur les 7 anciens membres, 2 sont restés et ils sont désormais 8 membres en tout. Enfin, l'APE est partante pour le Noust'Kabaré 2025.

Assemblée Générale du Yoga : semaine prochaine.

Comité des fêtes : une Assemblée Générale est prévue bientôt. Rencontre du comité des fêtes la semaine dernière avec M. le Maire et les forains.

Commission « Vie du Village »

- Bilan de l'Été à Nousty

Ciné plein air + repas des producteurs : la journée s'est bien déroulée et la fréquentation a été bonne. Ce pendant l'année prochaine la commission a choisi de continuer en gardant les deux événements séparés.

Soirée à thème yoga et zumba

Fêtes du village : de belles fêtes surtout le dimanche après-midi, les gens semblent avoir apprécié.

- Élection du nouveau CMJ

Présentation du CMJ au CE2 CM1 et CM2 ce vendredi 04/10/2024.

Elections du CMJ le vendredi d'après (11/10/2024). Election de 4 CM1.

Premier conseil du CMJ le 15 octobre à 16h30.

- Travaux des projets aménagement et sécurisation de l'école

Les travaux devraient :

- débuter le 21 octobre
- durer moins de 10 jours.



CONSEIL MUNICIPAL DU 30/09/2024
COMPTE-RENDU

Le problème rencontré a été celui du poste « électricité ». Alors que le dossier de demande de subvention avait été déposé et validé, il a fallu chercher un nouvel électricien, tout en restant dans le budget accepté par la commission (4 013€). Recherche compliquée. De plus, les normes pour les bâtiments recevant du public ont changé, ce qui a entraîné une hausse des montants des devis. Mme Caperaa propose une alternative permettant de « limiter la casse » au maximum : 5 105€ auxquels il faut rajouter 750€ d'alimentation pour les hurleurs.

Soit la commune décide de réaliser les travaux cette année, soit une partie cette année avec la subvention et les travaux pour la deuxième cours, l'an prochain sans subvention.

→ il s'agit de 1 842.34€ HT, non budgétisés. Le conseil municipal est d'avis de faire tous les travaux cette année quand même.

- Les animations et les projets à venir

Novembre 2024 : verger des enfants (2024 : 6 naissances)

Dimanche 15 décembre 2024 : marche de Noël ; arrivée du Père Noël en parachute.

Samedi 21 décembre 2024 : concert Los de l'Ouzom.

2.2.4 Nicolas KOHUT :

-Avancée des travaux salle Lafuste

Travaux non terminés : poste « électricité » à revoir car il y a « quelques surprises » concernant les interrupteurs ; l'entreprise Badie va terminer les sanitaires et le chauffage/ climatisation. Les travaux pour l'extérieur ont été repoussés.

Attente jusqu'au 9 octobre pour obtenir l'accord de la commission du SDIS.

-Travaux salle des sports

Concernant les fuites, l'entreprise Cancé est revenue. L'entreprise avait annoncé à M. le Maire que l'entreprise n'était pas au courant !...

Ils sont revenus et ont avoué que les travaux n'avaient pas été bien réalisés. L'entreprise doit toujours repasser à la salle pour finaliser les travaux.

Entreprise Barde : la commission ainsi que le Maire ont relancé plusieurs fois M. Barde, depuis le mois de mai dernier, concernant la convention d'entretien et le devis pour les chauffages de la salle des sports. A ce jour pas de nouvelles. Donc la commission a contacté une autre entreprise d'Idron, il va faire un devis. M. Kohut fait remarquer que cette entreprise, avant de vouloir vendre une nouvelle installation, de nouveaux chauffages, a proposé de nettoyer certains.

Les filets ont été changés.

-Réflexion menée sur l'aire de jeux

Les premiers devis étaient hors budget. Après discussion l'entreprise avait proposé à la commission un montage financier mais tout n'était pas très clair.

Mme Lucas doit contacter deux autres entreprises. De plus M. Kohut fait des recherches pour éventuellement obtenir des subventions.



-Eglise

Eglise : les cloches sonnent que lorsque quelqu'un actionne les boutons. Des devis à trois entreprises différentes ont été demandés.

-Divers travaux en interne

Plusieurs travaux ont été réalisés : kiosque ; appentis démonté ; local chasseur va être démonté également ; les tapis ont été changés...

Bureau du club : escalier a été changé.

Photovoltaïque : étude de structure va être fait, terminée par le cabinet Sauton, gratuitement si la commune leur fournit la nacelle.

3. INFORMATIONS DIVERSES

Question de Mme Lassus concernant de l'arrêt de bus :

Trois bus sont présents le matin ; les enfants sont nombreux et par mauvais temps ils ne peuvent pas s'abriter. L'abris existant étant trop petit. Comment faire ?

Parole au Maire

Dates à retenir :

-challenge Sandra Badie, le 19 octobre.

-Tablées gourmandes : 5 et 6 octobre

- Expo minéraux/ fossiles à Nousty, date à venir

Distribution des cartes du PNS aux élus.

→Fin de séance 23h00.